

patron et employés, " sous peine de voir leur cause abandonnée par le comité des réclamations ". Voilà une réglementation très sage et qui peut suffire à supprimer les grèves, partout où elle sera mise en vigueur.

Le second syndicat en date a vu le jour à Saint-Roch de Québec : c'est le " Syndicat national et catholique des Employés de Magasins ". Il compte, à sa naissance, cinq cents membres, hommes et femmes. A l'exception des commis-quincaillers et des employés du gros, qui ont déjà leur organisation, tous les employés peuvent en faire partie. Le syndicat s'occupera des intérêts professionnels de ses membres, salaires, heures et conditions de travail. C'est une œuvre d'inspiration nettement catholique ; et M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier-général des unions nationales et catholiques de Québec, qui assistait à la séance de fondation du nouveau syndicat, a déclaré qu'il voyait avec plaisir sa naissance et qu'il l'aiderait de toutes ses forces. Le syndicat a demandé à S. F. le cardinal Bégin les services d'un aumônier et au Conseil central National des Métiers du district de Québec son affiliation.

Les élections, faites sous la présidence de M. Gaudiose Hébert, président du Conseil central national, ont donné à M. Omer Lechasseur et à M. Donat Marceau les charges respectives de président et de secrétaire-archiviste du nouveau Syndicat.

Le Syndicat des Employés de Magasins de Québec, tout comme le Syndicat Dupuis de Montréal, se déclare bien déterminé à poursuivre son but " pacifiquement et chrétiennement " ; il souhaite l'entente entre les employés et les patrons et parait décidé à prendre les moyens pour y arriver.

C'est en mettant avec persévérance en pratique cet esprit de justice et de charité, que les unions ouvrières catholiques pourront accomplir tout le bien que la société canadienne est en droit d'attendre de ces associations. Privée de cet esprit, l'union ouvrière n'est plus qu'un instrument de guerre et de destruction sociales.

A.

---

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant " la Semaine Religieuse " lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.